



Centre d'archives
de Laval

Mémoire conjoint
du Centre d'archives de Laval et
de la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus

Présenté lors des consultations publiques sur le renouvellement de la
Politique culturelle du Québec

Laval
17 juin 2016

Tables des matières

Remerciements	iii
Résumé du mémoire.....	iv
Présentation des organismes.....	v
Un manque à gagner pour la culture lavalloise.....	1
Notre position : vers une culture inclusive.....	2
1. Des principes fondateurs.....	2
2. Des thèmes.....	3
2.1. De la culture dans une perspective de développement durable.....	3
2.2. De l'évolution des domaines de la culture en transformation constante...	4
2.2.1. Du numérique.....	4
2.2.2 Du patrimoine bâti.....	5
2.2.3 Du patrimoine religieux.....	5
2.2.4 De l'absence du patrimoine dans la chaîne culturelle.....	5
2.2.5 Des ressources humaines.....	6
2.2.6 Du rapport du citoyen à la culture.....	7
2.2.7. De la responsabilité du citoyen.....	7
2.2.8. De la langue française et la diversité ethnoculturelle.....	8
2.2.9. De la gouvernance et du financement.....	8
3. En conclusion.....	10
Coordonnées des organismes.....	11

Remerciements

Monsieur le Ministre de la Culture et des Communications,
Mesdames et messieurs du comité-conseil,
Chers collègues et amis,

Le Centre d'archives de Laval et la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus tiennent à remercier le ministère de la Culture et des Communications, pour l'invitation à présenter leur mémoire dans le cadre des consultations publiques sur le projet de renouvellement de la Politique culturelle du Québec.

Le ministre pourra entendre, pour la présentation du mémoire conjoint, madame Dominique Bodeven, directrice générale des deux organismes.

*Tout individu et organisme à la hauteur de leurs actions, écrivent chaque jour,
une ligne, un paragraphe, une page ou un chapitre de notre Histoire.*

Résumé du mémoire

« La protection de cet héritage culturel est d'autant plus importante que sa disparition peut revêtir un caractère irrécupérable. La perte ou la destruction d'un édifice, d'œuvres ou de documents uniques appauvrit à jamais la reconstitution d'un pan de l'histoire, le témoignage d'une époque ou la mise en valeur d'un savoir-faire ancestral. »

« La politique culturelle du Québec : Notre culture, notre avenir », 1992, p.34.

Le CAL et la SHGIJ partagent les grandes valeurs énoncées par le ministre de la Culture et des Communications. Or, une notion qui doit être à la base de toute politique culturelle brille par son absence : le patrimoine.

Alors que le cahier de consultation rédigé met l'accent sur les notions de création, production, diffusion et participation, aucun mot n'a été écrit à propos de la préservation du patrimoine. C'est un oubli de taille. La préservation du patrimoine s'inscrit parfaitement dans le modèle de développement durable que souhaite créer le gouvernement, car pour s'assurer que la culture se développe en synergie avec les autres domaines d'activités, il faut la comprendre et se l'approprier. Comment y arriver? En comprenant que les archives, l'histoire et le patrimoine constituent les sources premières de la culture.

Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient.

Une définition inclusive de la culture, et non pas restreinte au domaine artistique, offrirait aux organismes patrimoniaux une reconnaissance méritée de l'importance de leur mandat et de l'expertise professionnelle de leur personnel. Elle reconnaîtrait également l'importance de l'histoire et la sensibilisation nécessaire à la préservation de notre mémoire collective.

En tant qu'organismes locaux, le CAL et la SHGIJ ont développé une expertise de l'histoire de la région de Laval qui ne peut être déléguée à d'autres institutions plus centralisées. Malheureusement, même si Laval est la troisième ville en importance au Québec, elle ne reçoit pas sa juste part du financement de la culture. L'exemple le plus frappant qui témoigne de cette situation est que Laval ne possède toujours pas de centre dédié à l'interprétation et la diffusion de son histoire locale

De plus, nous apportons notre point de vue sur différents sujets comme l'environnement numérique, qui est incontournable, mais pas une panacée en ce qui a trait à la conservation pour le futur, sur le renforcement de la Loi sur le patrimoine culturel afin de mieux préserver notre patrimoine bâti et religieux, sur les enjeux des conditions socioéconomiques des travailleurs culturels qui mérite une attention particulière afin d'avoir une meilleure rétention de ceux-ci, sur le rapport du citoyen à la culture dont on croit qu'il faut que l'école soit un tremplin privilégié à ce contact pour que le citoyen devienne de plus en plus responsable de son patrimoine et de son histoire, de la place des communautés francophones, anglophones ou allophones, et immanquablement, de la gouvernance et du financement qui demande un juste rééquilibrage dans la répartition des subsides de l'État.

Présentation des organismes

Centre d'archives de Laval (CAL)

Le Centre d'archives de Laval (CAL), organisme à but non lucratif, a pour mandat d'acquérir, traiter, préserver et diffuser le patrimoine archivistique du territoire de Laval conformément aux lois et aux normes qui s'appliquent en ce domaine au Québec afin de promouvoir et encourager l'étude de l'histoire de la région lavalloise.

Le Centre d'archives de Laval naît officiellement le 12 janvier 2010 par l'émission des lettres patentes le constituant conformément à la partie 3 de la *Loi sur les compagnies*. Accrédité en 2011 par la municipalité en tant qu'organisme professionnel, le Centre d'archives reçoit l'agrément de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en 2013. La mise sur pied du CAL met à niveau la région de Laval en ce qui a trait au milieu archivistique puisque celle-ci était la seule région au Québec, jusqu'en 2010, sans centre d'archives.

En matière d'archives privées, le Centre d'archives acquiert et rend accessible plus de 90 fonds et collections d'archives qui témoignent du développement du territoire de l'île Jésus ainsi que des familles et des communautés qui y vivent. Les documents d'archives conservés par le CAL se déclinent sous toutes les formes : des documents textuels (correspondance, journal personnel, texte de conférence, etc.), des documents iconographiques (photographie, dessin, carte postale, etc.), des dessins d'architecture, des cartes et plans, des documents informatiques, des documents sonores et filmiques ainsi que des microformes.

Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus (SHGIJ)

La Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus (SHGIJ) est un organisme à but non lucratif, dont la mission consiste à préserver et diffuser le patrimoine lavallois, retracer et faire connaître l'histoire de l'île Jésus et faciliter les recherches en histoire et en généalogie.

La SHGIJ est fondée en 1963 et incorporée officiellement comme organisme à but non lucratif conformément à la partie 3 de la *Loi sur les compagnies* en 1965. Depuis 2009 s'ajoute une équipe de professionnels qui fait en sorte que l'organisme est reconnu comme un organisme professionnel par la Ville de Laval en 2010. La SHGIJ possède le plus important centre de documentation en histoire et en généalogie au nord de Montréal. Ses collections regroupent plus de 11 500 monographies (livres, périodiques, BMS, etc.), dont une section spécialisée sur l'histoire de Laval, plus de 22 000 documents sur microfilms portant sur l'époque seigneuriale et quelques milliers d'autres microfilms (notaires, journaux locaux et provinciaux, etc.), environ 1 300 cartes et plans de la région de Laval, pour ne nommer que cela.

Depuis toutes ces années, les principales orientations de l'organisme sont de garder vivante la mémoire du passé au bénéfice des contemporains et des générations futures, afin de transmettre une fierté d'appartenance locale.

Un manque à gagner pour la culture lavalloise

Laval représente pour plusieurs une ville, mais elle est également une région administrative et une municipalité régionale de comté. Pour présenter le contexte socio-économique de la région de Laval, nous utilisons les données du *Portrait statistique régional en culture de la région de Laval* fait par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) en 2012. Dans la méthodologie, la région de Laval est considérée comme périphérique aux régions centrales (Montréal et la Capitale-Nationale) tout comme la Montérégie, les Laurentides, Lanaudière et Chaudière-Appalaches. Les données démontrent sans équivoque le manque à gagner pour les Lavallois sur la question du financement en culture. La région de Laval :

- perçoit un montant inférieur de dépenses culturelles totales de l'administration publique québécoise par habitant par comparaison aux régions périphériques, soit 16,43 \$ contre 18,45 \$. La moyenne québécoise est de 124,98 \$;
- reçoit de l'administration publique québécoise des dépenses directes attribuées au milieu culturel de 13,45 \$ pour Laval contre 17,42 \$ pour les autres régions périphériques. La moyenne québécoise étant de 74,21 \$.

Cela démontre que la région de Laval reçoit moins que la moyenne des régions périphériques. En raison du bassin de créateurs, d'organisations artistiques et d'entreprises culturelles dans la métropole et dans la capitale nationale, les dépenses culturelles totales par habitant sont nettement plus élevées dans les régions centres (moyenne de 305,46 \$ par habitant) que dans les autres types de régions¹. Ces données doivent aussi être accompagnées des données concernant la population. D'une population de 391 893 en 2012, Laval a grimpé en 2015 à 425 225², ce qui représente une augmentation de plus de 30 000 habitants en trois ans seulement. Cela dénote le sous-financement de notre région qui est en constante évolution. Nous éviterons de revenir sur le sujet incontournable du sous-financement dans ce mémoire.

- Le Centre d'archives de Laval et la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus sont les seuls organismes de la région de Laval avec un mandat de préservation du patrimoine lavallois.
- Laval est une ville, une municipalité de comté et une région administrative.
- Laval est la troisième ville en importance au Québec.
- Laval reçoit moins en matière de budget culturel que les régions comparables.
- Laval ne possède aucun lieu de diffusion et d'interprétation de son histoire.

¹ Portraits statistiques régionaux en culture : Laval. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. 2012, p. 25

² Institut de la statistique du Québec, Coup d'œil sur les régions et les MRC, 2015
http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_13/region_13_00.htm

Notre position : vers une culture inclusive

1. Des principes fondateurs

Le Centre d'archives de Laval (CAL) et la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus (SHGIJ) appuient les huit principes fondateurs présentés dans le cahier de consultation, eux qui doivent servir d'assises pour la prochaine politique culturelle. Nous désirons toutefois souligner certaines lacunes.

Concernant le premier principe soit « le caractère essentiel de la culture », le CAL et la SHGIJ se posent la question « Mais quelle culture? » La définition de la culture se doit d'être inclusive pour réellement être porteuse de sens et d'identité pour notre société. Elle doit comprendre les archives, l'histoire, le patrimoine religieux et immatériel, la culture scientifique, les paysages.

À l'heure où des organismes internationaux comme ICOMOS élargissent la notion de culture, nous sommes perplexes de constater un rétrécissement de cette définition au niveau du Québec. Le CAL et la SHGIJ reconnaissent que la culture « *est porteuse de sens, d'identité et de valeurs* », et croient que tous les aspects de cette identité, qui forment notre société, se doivent d'être représentés dans la prochaine politique culturelle.

Les deux organismes travaillant pour la préservation de la mémoire, ils se trouvent en position privilégiée pour comprendre le rôle déterminant des archives, de l'histoire et du patrimoine dans la construction d'une identité et de valeurs communes. Les archives, l'histoire et le patrimoine représentent la matière première à laquelle s'abreuve la culture, pour remplir son rôle d'ambassadrice du sens, de l'identité et des valeurs d'une société. La spécificité et l'identité des municipalités et des régions s'articulent souvent autour du travail quotidien d'organismes comme les nôtres.

En 1992, la politique culturelle soulignait d'ailleurs que « *l'histoire et les témoignages qui nous restent* »³ figurent parmi les plus importants facteurs influençant l'identité culturelle québécoise. Le CAL et la SHGIJ se désolent que ces facettes de la culture soient évacuées des assises de la politique culturelle. La reconnaissance de la nécessité du caractère inclusif de la culture est la seule façon de s'assurer que la prochaine politique culturelle ait des bases solides.

L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture ne peuvent se faire sans commencer par une conscientisation de l'importance du patrimoine et de son caractère inclusif, non restreint au domaine des arts

À propos du troisième principe, soit « *l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture* », nous ne pouvons que partager cet idéal. Il importe cependant d'être lucide. En effet, pour

³ La Politique culturelle du Québec, Notre culture, notre avenir. Ministère des affaires culturelles. Gouvernement du Québec. 1992

aspérer à cet accès et contribution de tous, un immense travail de sensibilisation doit être amorcé par une compréhension plus globale du monde culturel. La culture ne se résume pas qu'à la dimension artistique. Dans le cas du CAL et de la SHGIJ, nous souhaitons, par exemple, sensibiliser la population à l'importance de connaître son histoire et de se l'approprier. Pour ce faire, l'accessibilité à cette histoire est primordiale. Tout comme la goutte d'eau qui va à la rivière, qui va au fleuve, l'histoire locale s'intègre dans l'histoire régionale, qui est englobée dans notre histoire nationale.

Les principes fondateurs d'une nouvelle politique culturelle se doivent d'inclure la préservation du patrimoine collectif, tant matériel qu'immatériel, comme un principe à part entière.

Pour conclure sur les principes fondateurs, le CAL et la SHGIJ considèrent que les principes fondateurs d'une nouvelle politique culturelle se doivent d'inclure la préservation du patrimoine collectif, tant matériel qu'immatériel, comme un principe à part entière. Avec les éléments présentés par le ministre et le comité-conseil, il semble que les questions patrimoniales soient complètement effacées. Le CAL et la SHGIJ s'inquiètent et déplorent cette omission qui, encore une fois, met de côté le patrimoine collectif du Québec qui est l'une des pierres angulaires de notre culture. L'histoire s'écrit chaque jour et nous ne pouvons nous permettre d'être complaisants et de nous satisfaire de ce qui a déjà été fait.

2. Des thèmes

2.1. De la culture dans une perspective de développement durable

Pour que la culture soit au centre du développement de la société québécoise, elle doit être porteuse de sens et d'identité. Les Québécois doivent la comprendre, mais aussi s'y identifier. C'est uniquement de cette façon qu'une synergie optimale pourra s'observer entre les développements culturels, économiques, environnementaux et autres.

Le CAL et la SHGIJ ont également des défis qui touchent leur mission propre.

- assurer la pérennité de leurs fonds et collections;
- implanter dans leur communauté une reconnaissance par la communauté même de sa propre histoire;
- assurer une reconnaissance du rôle que les citoyens jouent dans la préservation de cette histoire.

Ces secteurs doivent compter parmi les priorités gouvernementales pour les prochaines décennies. Si, comme nous l'avons écrit précédemment, la mémoire matérielle et immatérielle constitue la source primaire de l'identité culturelle d'un peuple, il va de soi que ces milieux méritent une

reconnaissance et un support renouvelé de l'État, afin de leur permettre de prendre la place qui leur revient dans la communauté.

« L'État veut contribuer à mieux faire connaître aux Québécois les richesses de la mémoire collective, pour que celles-ci puissent être davantage utilisées dans la vie courante de chacun. »
(Politique culturelle du Québec, p.34)

Également, lorsqu'il est mentionné dans le contexte général du renouvellement de la politique que *« le défi pour la politique culturelle d'aujourd'hui est d'embrasser une vision large de la culture qui s'inscrit dans une perspective de développement durable et qui s'articule de manière telle qu'elle permette concrètement des maillages avec les autres domaines d'intervention (santé, éducation, environnement, aménagement et occupation des territoires, urbanisme) »*, nos organismes voient des éléments préoccupants pour le milieu du patrimoine. Les maillages avec d'autres domaines peuvent produire des résultats intéressants, mais il faut faire attention à ce que les priorités des autres domaines prennent le dessus et que la culture soit encore une fois mise de côté. Celle-ci est trop souvent le parent pauvre des autres domaines et devient vite écartée dès que des restrictions imposent un budget ou des échéanciers resserrés aux partenaires.

Afin de rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels, il est primordial de diminuer la lourdeur de l'appareil administratif à laquelle sont soumis les organismes culturels. Un contrôle administratif est nécessaire, mais les organisations patrimoniales étant souvent de petite taille et reposant en grande partie sur le bénévolat, elles ne peuvent désigner les ressources nécessaires au suivi administratif demandé.

2.2. De l'évolution des domaines de la culture en transformation constante

2.2.1. Du numérique

Le financement des contenus représente un questionnement constant pour les organismes culturels œuvrant dans le milieu patrimonial. Les organismes patrimoniaux désirent accroître leur public et diffuser le plus largement possible leurs trésors, mais leur réalité quotidienne s'accommode mal de ce principe. Alors que les coûts d'exploitation de tout organisme ne diminuent pas, l'accès et l'utilisation des archives et documents constituent l'une des rares sources de financement.

- *La SHGIJ s'est posé ces questions. Après un demi-siècle de services gratuits aux généalogistes, elle a dû instaurer un léger tarif en novembre 2014 pour l'accès à son centre de documentation afin de s'assurer une certaine stabilité financière.*

En outre, il importe de rappeler que, même si la technologie offre de merveilleuses possibilités, plusieurs problèmes sont reliés à l'utilisation de celle-ci. Le matériel requis pour utiliser les nouvelles technologies (ordinateur, logiciel, espace serveur, main-d'œuvre, etc.) a un coût. La numérisation pour la préservation et la diffusion de photographies et de négatifs, par exemple, ne peut se faire sans un numériseur de qualité et des logiciels pour préparer les images.

Également, les supports (disquettes, cd-rom, DVD, clé USB) doivent être conservés avec le matériel technologique approprié pour permettre leur lecture future. Cependant l'évolution de plus en plus rapide des technologies est un cycle difficile à suivre pour les petits organismes. Ce défi en est un qui touche particulièrement le CAL. La diffusion et la préservation de la mémoire immatérielle drainent beaucoup de ressources humaines et financières, et ce dans une situation où beaucoup d'organismes sont déjà à la limite de leurs capacités. Le partage numérique et la gratuité s'accordent mal au contexte budgétaire restreints des organismes patrimoniaux.

2.2.2. Du patrimoine bâti

Face aux nouvelles stratégies qui pourraient être mises en place afin que la conservation du patrimoine, de l'archéologie, de l'urbanisme et de la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire, le CAL et la SHGIJ croient que la stratégie centrale doit être de renforcer la *Loi sur le patrimoine culturel* déjà en place pour permettre au ministère d'avoir les outils nécessaires pour intervenir. La loi accorde au ministère un pouvoir théorique, mais ce pouvoir ne se concrétise pas dans les faits. Les administrateurs ne sont pas en mesure d'appliquer complètement la loi.

2.2.3. Du patrimoine religieux

L'État se doit de porter attention au patrimoine religieux. Le développement social québécois a été tributaire de la religion catholique. Celle-ci a forgé notre identité collective et notre patrimoine construit pendant des siècles. Les traces qu'elle a laissées dans notre subconscient collectif se retrouvent dans différents réflexes judéo-chrétiens qui font encore partie de nos vies. L'état ne peut donc pas faire table rase avec le passé religieux du Québec et se désengager de la préservation de ce patrimoine collectif. Évidemment, cette préservation doit se faire selon des critères établis pour s'assurer d'une approche concertée avec tous les intervenants locaux et d'une approche critique. Les intervenants locaux sont les plus aptes à juger de l'impact des différentes traces du religieux dans leur communauté, de leurs besoins face aux immeubles religieux et de leurs capacités à gérer cet héritage. Une approche critique est également nécessaire pour s'assurer de procéder de manière rationnelle et de faire les bons choix. L'État se doit tout de même d'offrir plus de protection et d'attention aux différents monuments et objets religieux dont la société se retrouve responsable.

2.2.4. De l'absence du patrimoine dans la chaîne culturelle

Le CAL et la SHGIJ pointent également le fait que, dans ces volets de la chaîne culturelle, le patrimoine, ou plus précisément la préservation de la mémoire collective tant matérielle qu'immatérielle n'a encore une fois pas de place. Il est question de création, de production et de diffusion, mais qu'en est-il de la préservation? L'absence de ce concept illustre la carence d'attention face à cet aspect de la culture. Pourtant, si la création et la production sont une priorité de l'État, préserver cette production devrait tout autant l'être. Surtout au moment que les créateurs se basent de plus en plus sur les archives comme matériel pour nourrir leur processus créatif tant dans le domaine des arts visuels comme l'exposition *Archéologie du numérique : Complexité et*

convention du Centre canadien d'architecture ⁴ ou le *Moulin à images* de Robert Lepage, que dans le domaine télévisuel où certaines des émissions les plus appréciées (Les enfants de la télé, Les Pays d'en haut) par le grand public sont redevables aux archives pour leur matière première.

Il nous apparaît donc fort troublant que la préservation du patrimoine soit ainsi balayée de la chaîne culturelle. Ici, il est non seulement question de la préservation de la mémoire du passé, mais aussi de la mémoire de ce qui se fait aujourd'hui. Il est question de préserver la base culturelle nécessaire à un peuple pour créer son identité et développer un sentiment d'appartenance à sa communauté.

« Une société bâtit également son identité sur son histoire. En ce sens, elle doit être consciente de la valeur de l'héritage culturel que lui ont laissé les générations précédentes, et accorder une grande attention à celui qu'elle léguera, à son tour, aux générations futures. » (Politique culturelle du Québec, p.24)

Nous souhaitons ajouter que les questions reliées à la conservation de notre patrimoine demeurent très pertinentes dans le contexte actuel de la numérisation. Si la technologie apporte plusieurs bénéfices, elle ne simplifie pas les activités de conservation. Nous pourrions lire nos documents papier dans 100 ans. Qu'en sera-t-il de nos clés USB? Qu'en est-il aujourd'hui des disquettes?

2.2.5. Des ressources humaines

Nos organismes désirent se pencher sur un volet en particulier; les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs de la culture. En majorité, le fonctionnement des organismes patrimoniaux repose sur le bénévolat. Sans nier leur contribution, les bénévoles ne possèdent souvent ni le temps ni les capacités pour faire le travail requis, sans être entouré par du personnel professionnel qualifié. Même avec toute leur volonté, ils ne peuvent pas développer un organisme au maximum de son potentiel. Les travailleurs du domaine patrimonial sont souvent à la base de l'échelle socioéconomique. Ils sont sous-payés, sans sécurité financière et sans fonds de pension. Si ces travailleurs font leur choix de carrière en se basant principalement sur leur passion, celle-ci ne peut être le seul incitatif à persévérer dans le milieu. C'est pourquoi nous considérons impératif de fournir à ces organismes les outils non seulement pour attirer des professionnels, mais aussi pour retenir leurs services.

La rétention des employés est un point épineux pour tout organisme ou entreprise. Pour les milieux patrimoniaux, il existe un problème supplémentaire : chaque personne engagée a besoin de temps pour assimiler l'histoire locale avec laquelle elle devra travailler, une histoire rarement enseignée dans les écoles. Former du personnel qui quitte l'organisme peu après constitue une entrave certaine au fonctionnement et à la productivité. Étant les deux principaux acteurs de la préservation de la mémoire du peuple lavallois, les pratiques du CAL et de la SHGIJ ne s'inscrivent pas dans une

⁴ <http://www.cca.gc.ca/fr/education-evenements/2663-archeologie-du-numerique-complexite-et-convention>

démarche amateur. Tant l'archivistique que la généalogie ou que l'histoire, sont des disciplines qui demandent une rigueur et des connaissances qui se doivent d'être reconnues.

2.2.6. Du rapport du citoyen à la culture

Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? La conscientisation culturelle et patrimoniale doit commencer le plus tôt possible. Y donner une place importante dans les écoles s'avère donc approprié. L'histoire se doit d'être intégrée dans ces démarches, question de démocratiser la discipline et qu'elle perde son caractère aride. Évidemment, nous ne souhaitons pas ici le retrait des cours d'histoire plus traditionnels. Nous souhaitons simplement que l'histoire ne soit pas vue comme une simple succession de dates et de faits, mais plutôt comme une constituante centrale de notre identité commune en tant que société.

Des activités d'éveil à l'histoire doivent être intégrées dans le cadre des programmes pédagogiques et de l'éducation à la citoyenneté. Ces activités démontrent aux élèves que la culture ne représente pas seulement les arts et que l'histoire ne se retrouve pas seulement dans des livres. Au contraire, elle peut être observée, notamment, à travers des objets ou à travers le patrimoine bâti. Ce type d'activité a déjà été réalisé par la SHGIJ. En partenariat avec le Groupe de recherche sur l'éducation et les musées de l'UQAM, la Commission scolaire de Laval, la SHGIJ a développé une trousse clé en main suivant le *Programme de formation de l'école québécoise* pour donner des outils aux enseignants de la région lavalloise afin d'intégrer l'enseignement de l'histoire locale dans leurs classes.

Pour aider à développer le sens critique, un accès aux documents d'archives permet en outre aux étudiants de comprendre que les livres d'histoire sont écrits par un auteur qui possède sa vision personnelle. Sa lecture des sources primaires n'est pas exclusive et d'autres historiens pourraient retirer de ses sources d'autres points de vue et même d'autres sujets.

Comment encourager et reconnaître davantage l'engagement des citoyens dans la vie culturelle? Cette culture de l'engagement n'est pas enracinée chez les Québécois francophones. Les organismes culturels se retrouvent donc face à une pénurie de bénévoles, mais aussi face à la difficulté de recruter des mécènes en mesure d'offrir un support financier. Les organismes n'ont pas les ressources nécessaires pour s'offrir une couverture médiatique afin de démontrer l'importance de cet engagement au grand public.

2.2.7. De la responsabilité du citoyen

Comment améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine? Il est important de participer à un changement de perception du grand public à l'égard du patrimoine. En effet, pour plusieurs, le patrimoine est vu comme ce qui va rester du passé pour les générations futures; il s'agit des traces préservées de la vie. Le problème de cette perception, c'est qu'elle positionne les individus, les organismes et l'État dans une dynamique passive et... passée. Cette vision désigne le patrimoine comme ce qui a été sauvé. C'est fait, c'est classé. Les individus et même la société se limitent à ce champ d'action.

Du côté anglophone au contraire, le terme « *heritage* » désigne ce qui est légué. L'acte de passation obtient alors une connotation plus réfléchie et plus proactive, tant pour le donneur que pour le receveur. Les choix lexicaux peuvent influencer grandement la perception des choses.

Également, cette responsabilisation a plus de chance d'être intégrée par les citoyens si elle est faite à un niveau local, là où le sentiment d'appartenance est encore plus fort et où les citoyens sont encore plus aptes à voir les bénéfices d'une conservation patrimoniale.

En ce qui a trait au réseau d'équipements culturels (musées, bibliothèques, salles de spectacle, etc.), les approches à privilégier pour joindre davantage les citoyens et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés sont multiples. Il est toutefois primordial de reconnaître l'expertise professionnelle des organismes locaux afin de leur donner la reconnaissance et le support nécessaire pour rejoindre leurs citoyens. Comme nous l'indiquons précédemment, le seul moyen de soutirer le plein potentiel des organisations culturelles réside dans leur possibilité de compter sur une base d'employés professionnels qui peuvent s'y consacrer à plein temps.

Par exemple, personne ne peut mieux répondre à la demande des Lavallois qu'une équipe implantée à Laval et qui a su développer une expertise du milieu. Laval n'est pas Montréal et vice-versa.

2.2.8. De la langue française et la diversité ethnoculturelle

Afin d'être proactifs dans la conscientisation et la démonstration de la place des immigrants dans nos communautés, les organismes culturels se doivent d'avoir les ressources pour mettre en place ces initiatives. Nous croyons en effet qu'une intégration et qu'une participation à la vie culturelle passent entre autres par des actions sur une échelle réduite, c'est-à-dire dans les localités où sont implantés ces groupes mêmes.

De leur côté, les organismes du patrimoine désirent et peuvent devenir des acteurs centraux de cette intégration. En amassant des fonds d'archives, nous participons à la constitution de la mémoire de demain. La contribution des communautés immigrantes à nos collections garantit leur inscription durable dans la vie de Laval, une région où l'immigration est soutenue. Il est cependant difficile de rejoindre les communautés immigrantes qui connaissent moins nos types d'organismes ou qui pensent parfois qu'ils n'y ont pas leur place.

En outre, la présence d'immigrants sur le territoire ne date pas d'hier et existe depuis le début de la colonisation. Bien sûr, l'historiographie classique actuelle demeure très blanche et francophone, mais cela ne veut pas dire que la trace de ces histoires n'existe pas. Malheureusement, avec nos ressources limitées, il est plus difficile de faire cette démonstration.

2.2.9. De la gouvernance et du financement

L'amélioration centrale à apporter au financement des organismes du patrimoine est la reconnaissance professionnelle de ceux-ci. Il est primordial de se libérer des perceptions qui confinent des disciplines comme l'histoire et la généalogie aux pratiques en amateur ou engagées

telles que définies dans le document *Les pratiques culturelles au Québec en 2014* publié en mars 2016 par le MCC⁵. Les archives, l'histoire et la généalogie, tant au niveau municipal que provincial, sont des milieux de plus en plus encadrés par des professionnels qui méritent d'être reconnus à la hauteur de leur valeur et de leurs connaissances. Une étude sur le portrait des sociétés d'histoire et/ou de généalogie nous a démontré qu'environ 10 % de ces organismes ont un budget de fonctionnement qui varie entre 150 000 \$ et 988 000 \$⁶. Ces organismes dont nous faisons partie doivent bénéficier d'une reconnaissance d'un statut professionnel au même titre que d'autres disciplines incluses dans la Culture, qui ont un volet professionnel et un volet amateur (ex. : théâtre professionnel versus théâtre amateur). Actuellement, les sociétés d'histoire et/ou de généalogie ont accès aux subventions du MCC seulement si elles ont une constituante muséale ou archivistique.

Si on prend l'exemple du Centre d'archives de Laval, le CAL a reçu son agrément de BAnQ en 2013. Cependant, comme les enveloppes budgétaires n'ont pas été augmentées parallèlement à l'attribution de nouveaux agréments, le CAL n'a reçu aucun support financier suite à cette reconnaissance professionnelle. Il est donc le premier centre d'archives privées agréé reconnu sans soutien au fonctionnement. Si l'on se fie aux portraits statistiques régionaux en culture faits par le MCCCCF en 2012, la moyenne du nombre de subventions accordées aux organismes des régions périphériques par BAnQ est de 4 par région. La région de Laval ne reçoit toujours aucune subvention au fonctionnement de BAnQ, puisque le CAL est le seul centre d'archives de la région.

Une diversification des sources de financement de la culture serait évidemment une bonne nouvelle pour le milieu. La création de nouveaux incitatifs fiscaux pourrait prendre la forme d'obligations aux grandes entreprises, comme pour le Fonds de la santé et de la sécurité ou l'Assurance-Emploi, des programmes de subventions culturelles pourraient être financés à même la masse salariale des entreprises. Des barèmes pourraient être établis pour s'assurer d'un pourcentage dédié à la culture.

Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat culturel et la relève ? L'innovation n'est possible que lorsqu'un organisme ou un individu a des bases solides lui permettant de prendre des risques. Ces bases se doivent d'être consolidées tant du côté des ressources financières que des ressources humaines pour permettre aux organismes de songer à prendre en main des nouveaux défis. Les organismes patrimoniaux sont souvent oubliés lorsque l'État désire soutenir en priorité des projets innovants. Cependant, le patrimoine et les archives génèrent également de la création et sont, de plus, souvent des sources primaires pour les producteurs. La préservation et la diffusion se doivent d'être soutenues de manière générale pour permettre un accès aux créateurs qui utiliseront cette matière première.

⁵https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3355&tx_lesecrits_pi1%5becrit%5d=769&cHash=66217bb0637f7bf700e64ccd8aaa2227

⁶ L'échantillonnage de cette étude comprend 138 organismes provenant de toutes les régions du Québec.

3. En conclusion

Le projet de renouvellement de la Politique culturelle du Québec se base sur des principes qui sont à l'avant-scène de l'actualité québécoise : le caractère essentiel de la culture, l'engagement renouvelé de l'État, l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture, l'affirmation du caractère francophone du Québec, la reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones, la reconnaissance de la diversité, la protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique et la recherche d'équité. Ces principes sont des assises essentielles pour s'assurer que la nouvelle politique s'inscrive dans le meilleur intérêt des citoyennes et des citoyens.

Cependant, il nous apparaît primordial de vous rappeler l'importance du soutien continu et accru aux organismes tributaires de la préservation de la mémoire collective. Si la culture est essentielle à la consolidation d'une identité commune forte, l'histoire, les archives, les témoignages et les artefacts sont les outils nécessaires pour fabriquer cette culture. Ils sont aussi nécessaires à sa compréhension et à son appropriation. Sans ces éléments, la société ne pourra se rassembler autour d'une identité collective cohésive. Malheureusement, nous parlons que trop rarement des réels enjeux qui frappent les organismes du milieu patrimonial.

Le Centre d'archives de Laval et la Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus désirent également rappeler au ministère de la Culture et des Communications et au comité-conseil que tout individu et organisme, à la hauteur de leurs actions, écrivent à chaque jour une page de notre histoire commune, tout comme le Ministère de la Culture et des Communications et le comité-conseil le feront par le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

La nouvelle Politique culturelle qui émergera de cette refonte orientera les actions concrètes en ce domaine pour plus d'une décennie. Nous affirmons que le moment est venu de corriger le déséquilibre de financement qui affecte notre région et nous réclamons haut et fort notre juste part pour la Culture lavalloise.

Coordonnées des organismes

Centre d'archives de Laval
4300, boulevard Samson
Laval (Québec) H7W 2G9

Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus
4290, boulevard Samson
Laval (Québec) H7W 2G9

Pour les deux organismes

Téléphone : 450 681-9096

Courriel : dg@shgij.org